



RONDE DES VALLÉES

ASSOCIATION D'ORGANISATION CYCLISTE FONDÉE EN 1988

SAMEDI 17 AOÛT ET DIMANCHE 18 AOÛT 2019

HÉMONSTOIR

32^{EME} RONDE DES VALLÉES

DOSSIER TECHNIQUE

COURSE INTERNATIONALE - CATÉGORIE " JUNIORS "

Dossier Technique

ORGANISATION

Officiels	Organisation	
Président du jury LOURIERO Luis Miguel Portugal	Direction de l'épreuve MAHOUDO Jean-Yves 06.81.26.99.48	PHOTO-FINISH Bretagne-Service-Course
Commissaire 1 IDELOT Laurent	Responsable départ/arrivée HARNOIS Yvon	Restauration PROUFF Jérôme
Commissaire 2 CESCATTI Philippe	Informatique Bretagne-Service-Course	Permanence presse ÉCOLE
Juge à l'arrivée JEANNEAU Norbert	Moto information Hervé PESTEL	Protocole HARNOIS Yvon
Commissaire moto 1 AYASSAMI Pierre	Service d'ordre arrivée GUEGAN Michel	Sécurité signaleurs BURLLOT Michel
Chronométrateur 1 PIVETEAU Olivier	Ouverture de course HARMONIE MUTUEL	Parking officiel FOLLIARD Gilles
Commissaire moto 2 JEAN David	Dépannage neutre 1 VCP LOUDEAC	Parking équipes FOLLIARD Gilles
Inspecteur contrôle anti-dopage	Dépannage neutre 2 Assistance radio	Médecin : Docteur GHAZOUANI Noureddine
	Dépannage neutre 3 VCP LOUDEAC	Ambulance Ambulances Le Collinet
CHCB de Kério Noyal-Pontivy 02.97.25.32.25	Voiture balai Bretagne-Service-Course	CH Yves LE FOLL Saint-Brieuc 02.96.01.73.23

COMITE ORGANISATEUR

- 1^{ère} épreuve sous le contrôle du tennis club 1988
- Modification des statuts – appellation 1991
- Organisation « La Ronde des Vallées » 1991
- Effectif membres actifs 23

HISTORIQUE DES PRINCIPALES ORGANISATIONS

Épreuves cyclistes :

- Minimes course d'attente depuis 1988
- Cadets course d'attente de 1988 à 1994
- Féminines course d'attente de 1995 à 2002
- 2^{ème} et 3^{ème} catégories course d'attente depuis 2003

Championnat départemental :

- Minimes - cadets 1995
- Juniors 1999
- Minimes – cadets – juniors 2007

Championnat de Bretagne :

- Minimes – cadets - juniors 2009

Autres organisations :

- Randonnée VTT fin octobre
- Cochon grillé 08 mai
- Jarret frites Février
- Loto Février / Avril / Octobre

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve « *La Ronde des Vallées* » Juniors est organisée par l'association La Ronde des Vallées (Président : J-Y MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute les *17et 18 août 2019*.

ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories *Hommes Juniors*. Elle est inscrite au calendrier route UCI *Junior*.

L'épreuve est classée en classe MJ 2.1.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : *nationales, régionales, clubs ou mixtes*.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, l'équipe est composée au minimum de 4 coureurs et au maximum de 6 coureurs et 3 remplaçants.

Les engagements se feront au moyen du bulletin officiel UCI (bien mentionner le code UCI). Ils doivent parvenir à Jean-Yves MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir avant le [samedi 27 juillet 2019](#).

En cas de désistement d'une équipe, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation UCI au minimum de 250 € majorés des frais engagés pour l'organisation de l'hébergement de cette équipe.

En cas de contestation, la fédération nationale, d'une part et l'UCI d'autre part, seront seules compétentes pour porter jugement.

ARTICLE 4 : PERMANENCE, DOSSARDS, PLAQUES, RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La permanence de départ se tient, le *17 août 2019 de 8h30 à 10h30 à l'école d'Hémonstoir*.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait aux heures d'ouverture de la permanence le *17 août 2019 à partir de 8 h30*

Chaque équipe recevra 2 dossards et une plaque par coureur, la réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le *17 août 2019 à 11h à l'étage de la salle des fêtes d'Hémonstoir*.

ARTICLE 5 : ORDRE DE DÉPART POUR LE CONTRE LA MONTRE

Les commissaires se réservent d'établir l'ordre des départ du contre-la-montre par rapport au classement de l'étape de la veille.

Il sera publié sur les sites Internet www.bretagne-vtt.com et www.velopressecollection.fr à partir du samedi soir et afficher à la salle des fêtes, ainsi que les classements.

ARTICLE 6 : INFO COURSE

Les informations courses sont émises sur la fréquence RADIO: **157.575**

Chaque équipe devra être autonome pour la réception de l'info-course

ARTICLE 6 : INFO COURSE

Les informations courses sont émises sur la fréquence RADIO.
Chaque équipe devra être autonome pour la réception de l'info-course

ARTICLE 7 : VEHICULES ASSISTANCE

Chaque coureur pourra avoir un véhicule suiveur lors du contre-la-montre. Pour la course en ligne chaque équipe pourra mettre dans la course un véhicule assistance technique.
Le service d'assistance technique neutre est assuré par le VCP Loudéac.
Ce service est assuré au moyen de 3 véhicules.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement après le 30^{ème} km et jusqu'à 20 km de l'arrivée.
Une zone sera matérialisée sur le circuit final.

ARTICLE 9 : DÉVIATION

A l'arrivée, les véhicules d'assistance sont tenus de respecter la déviation mise en place par l'organisation.

ARTICLE 10 : COUREURS DISTANCES, ABANDONS, VÉHICULE BALAI

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route.
Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec sa bicyclette.

ARTICLE 11 : DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 18% du temps du vainqueur sera hors délai, et n'est plus retenu au classement.
Pour le contre-la-montre, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 35% du temps du vainqueur sera hors délai, et n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 12 : CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- *Contre-la-montre au temps au centième ;*
- *Épreuve en ligne ;*
- *Général au temps cumulé du contre-la-montre et des épreuves en ligne ; (en cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors de l'étape CLM individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée)*
- *Jeune (meilleur junior première année) (idem) ;*
- *Classement par équipes au temps ; (départage aux nombres de places et à la meilleure place)*

ARTICLE 13 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

Vainqueur du CLM : 10 minutes après l'arrivée.

Devront se présenter sur le podium d'arrivée 10 minutes après chaque étape :

- Les 3 premiers de la course en ligne ;
- Le vainqueur du classement des points chauds ;
- Le vainqueur du classement des grimpeurs ;
- Le meilleur Junior 1^{ère} année ;
- Le meilleur Breton
- Le premier du classement général.

Le dimanche après la course en ligne : les 3 premiers du classement général.

ARTICLE 14 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. *En outre, la législation antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de lois Françaises.*

Le contrôle antidopage a lieu près du podium après chaque étape.

ARTICLE 15 : PRIX

Les prix suivants sont attribués : épreuve internationale juniors classe 2.0 M.J

Samedi après-midi en ligne :	910/20	(175 € au 1 ^{er})
Dimanche matin contre la montre :	645/20	(100 € au 1 ^{er})
Dimanche l'épreuve en ligne :	645/20	(100 € au 1 ^{er})
Classement général :	1113/20	(221 € au 1 ^{er})
Classement points chauds :		Prix et coupes
Classement meilleur grimpeur :		Prix et coupes
Classement Juniors 1 :		Prix et coupes
Classement par équipes :		Prix et coupes

ARTICLE 16 : PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de « l'UCI » est le seul applicable

CLASSEMENTS ANNEXES

Grand Prix de la Montagne

Doté de 106 € de Prix

Règlement :

- ❖ Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :
 - Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;
 - Seuls les quatre coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération ;
 - Points attribués : 5 – 3 – 2 – 1 ;
 - Un panneau situé à 500 mètres auparavant annoncera le Grand Prix de la Montagne :
 - A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix de la Montagne ;
 - Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;
 - Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;
 - En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;
 - En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1^{ère} place servira à départager ;
 - 10 pointages seront effectués :
 - 1^{ère} étape : 5 pointages
 - 3^{ème} étape : 5 pointages

Côtes sélectionnées - 1^{ère} étape

1	Panneau Malabry	Km	48,90
2	Sortie village Querrien	Km	52,50
3	Panneau Bellevue	Km	70,90
4	Croisement	Km	81,30
5	3eme passage sur la ligne	Km	95,00

Côtes sélectionnées - 3^{ème} étape

1	Panneau Le Quillio	Km	30,40
2	Côte de Cosquer	Km	32,90
3	Côte de Merléac	Km	47,70
4	Côte de Saint-Marcel (Hémonstoir)	Km	67,40
5	Côte de Bois de Luce (Hémonstoir)	Km	70,90

Grand Prix Meilleur animateur

Doté de 106 € de Prix

Règlement :

- ❖ Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :
 - Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;
 - Seuls les quatre coureurs franchissant la ligne de sprint seront pris en considération ;
 - Points attribués : 5 – 3 – 2 – 1 ;
 - Un panneau situé à 500 m auparavant annoncera le Grand Prix Meilleur Animateur ;
 - A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix Meilleur Animateur ;
 - Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;
 - Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;
 - En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;
 - En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1^{ère} place servira à départager ;
 - 8 pointages seront effectués :
 - 1^{ère} étape : 4 pointages
 - 3^{ème} étape : 4 pointages

Points sélectionnés - 1^{ère} étape

1	Mairie Le Cambout	Km	25,40
2	Entrée de Coëtlogon	Km	36,40
3	Entrée Plessala	Km	63,30
4	1 ^{er} passage sur la ligne	Km	85,00

Points sélectionnés - 3^{ème} étape

1	Panneau Loudéac	Km	17,50
2	Panneau Saint -Thélo	Km	27,50
3	Centre Uzel (poteau vert)	Km	52,80
4	2 ^{ème} passage sur la ligne d'arrivée	Km	82,30

Prix par Équipe

Règlement :

- Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les étapes courues. En départage :

- 1 – nombre de 1ères places dans le classement par équipes du jour ;
- 2 – nombre de 2èmes places dans le classement par équipes du jour ;
- 3 – etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

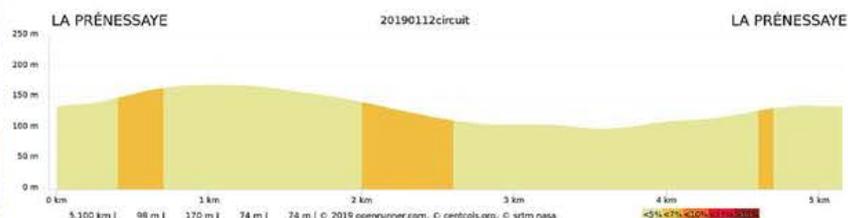
Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipes.

1 ÈRE ÉTAPE SAMEDI 17 AOÛT 2019

Zone de Départ et d'Arrivée



Circuit d'arrivée LA PRENESSAYE
5 tours de 5 kms

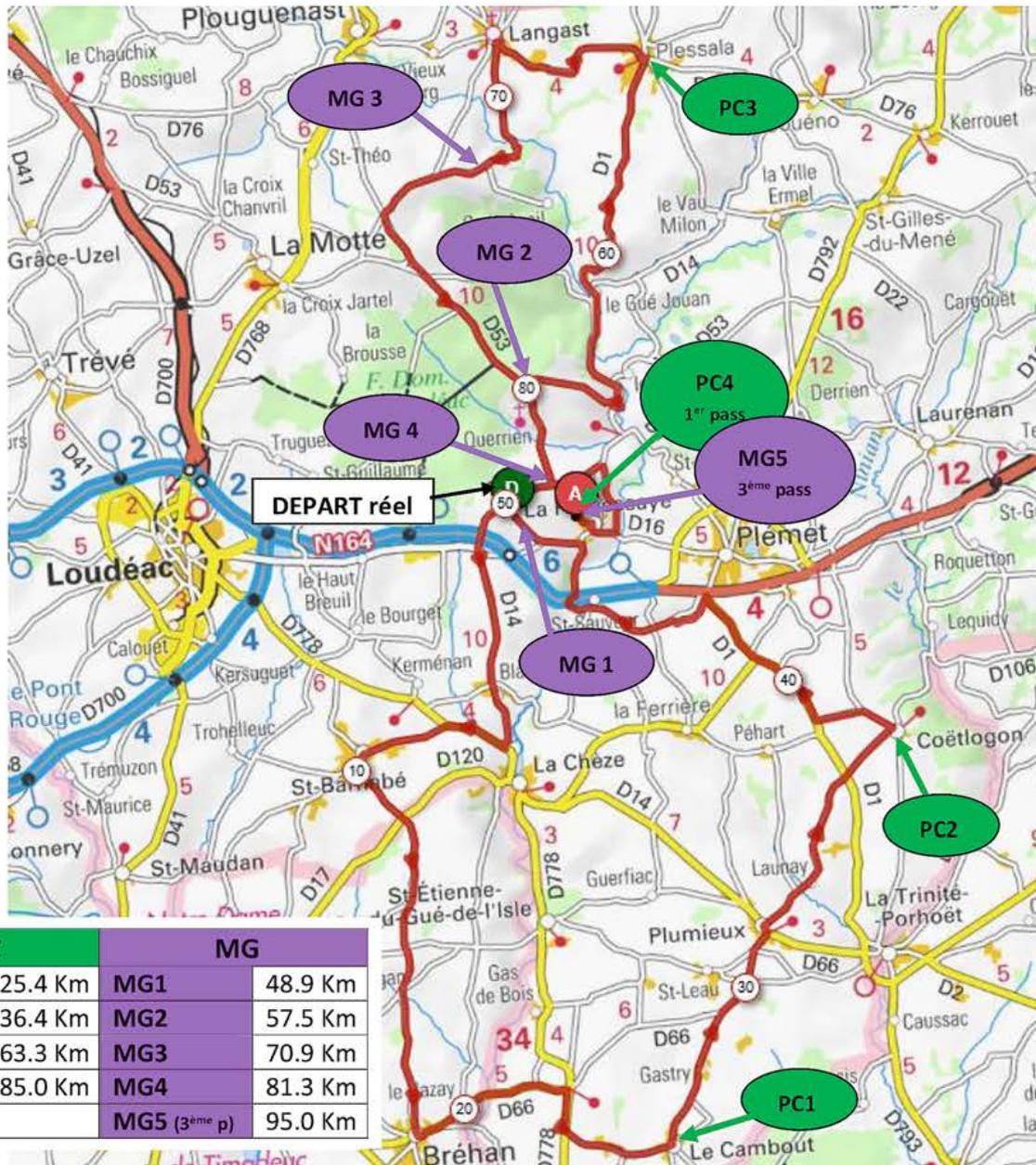


LA PRÉNESSAYE

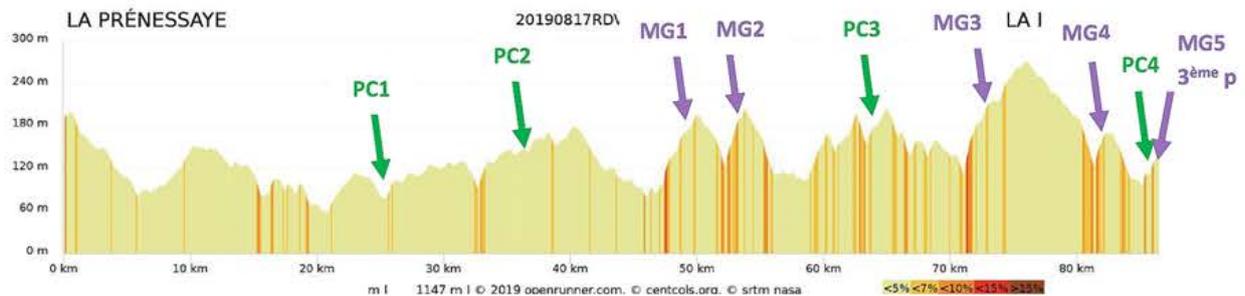
1er Étape-Circuit en ligne Samedi 17 Août 2019

KMS Parcourus	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route	Heure de Passage		Contrôle VCP Loudéac
		COURSE EN LIGNE		à	41	44
						Km / H
		Départ La prenessaye			15:00	15:00
						Course neutralisée
0,00	110,00	Panneau Malabry	D16	15:01	15:01	Départ réel direction Loudéac
1,50	108,10	Rond point	D16/D14	15:03	15:03	à gauche direction La Chèze
6,10	103,90	croisement	D14/D778	15:09	15:09	à droite direction Loudeac
7,50	102,50	croisement	D778	15:11	15:11	à gauche direction St Barnabé
9,40	100,60	St Barnabé entrée		15:14	15:13	traverser St Barnabé
9,80	100,20	rond point		15:15	15:14	à gauche direction Bréhan
11,40	98,60	croisement	D207	15:17	15:16	au stop tout droit vers Bréhan
18,50	91,50	Bréhan centre	D207/D66	15:28	15:34	à gauche direction La Trinité Porhoet
22,10	87,90	croisement	D66/D778	15:33	15:31	au stop à droite vers Le Cambout
23,10	86,90	croisement	D778/C1	15:34	15:32	à gauche direction Le Cambout
25,40	84,60	Mairie Le Cambout (PC1)	C1	15:38	15:35	POINT CHAUD
25,60	84,40	croisement	C1/D66B	15:38	15:35	à gauche direction Plumieux
28,70	81,30	croisement	D66/D14	15:43	15:40	à droite direction Plumieux
30,80	79,20	Plumieux croisement église	D66B/D66	15:46	15:43	au stop à gauche vers La Chèze
31,00	79,00	Plumieux centre	D14	15:46	15:43	à droite direction Coetlogon
35,00	75,00	croisement	D14/D1A	15:52	15:48	au STOP tout droit vers Coetlogon
36,40	73,60	Coetlogon entrée (PC2)	D14	15:54	15:50	POINT CHAUD
36,50	73,50	Coetlogon	D14	15:54	15:50	au STOP à gauche vers Plemet
37,40	72,60	Coetlogon sortie	D14/D1A	15:55	15:52	prendre a gauche 100m a sortie
38,20	71,80	croisement	D1	15:56	15:53	à droite direction Plemet
41,30	68,70	croisement la Poteleie DANGER	D1	16:01	15:57	sortie virage à gauche vers St Sauveur
45,40	64,60	croisement sortie St Sauveur	C4/C38	16:07	16:02	à droite direction La Prenessaye
46,90	63,10	La Prenessaye panneau	C38	16:09	16:04	tout droit
47,90	62,10	La Prenessaye sortie	D16	16:11	16:06	à droite direction Malabry
48,90	61,10	panneau malabry (MG1)		16:12	16:07	GRIMPEUR
49,10	60,90	croisement	RD14	16:12	16:07	au STOP à droite
50,30	59,70	croisement	RD14	16:14	16:09	à gauche vers Querrien
52,50	57,50	sortie village Querrien (MG2)	RD14	16:17	16:12	GRIMPEUR
52,70	57,30	croisement la croix baron	D53	16:18	16:12	à droite vers Plessala
54,00	56,00	descente dangereuse	D53	16:20	16:14	descente dangereuse
55,30	54,70	croisement	D1	16:21	16:16	au STOP:à gauche vers Plessala
63,30	46,70	Plessala entrée (PC3)	D1	16:33	16:27	POINT CHAUD
63,60	46,40	croisement Plessala centre	D1/D22	16:34	16:27	à gauche direction Langast
67,30	42,70	Langast entrée	D22	16:39	16:32	tout droit
67,60	42,40	croisement		16:39	16:33	à gauche direction Quilmin
70,90	39,10	Panneau Bellevue (MG3)		16:44	16:37	GRIMPEUR
71,80	38,20	croisement		16:46	16:38	au STOP:à gauche
72,60	37,40	croisement		16:47	16:40	à gauche lieu dit La Barre
73,90	36,10	croisement		16:49	16:41	au STOP:à gauche vers St Potan
75,10	34,90	croisement St Potan	D53	16:50	16:43	au STOP:à gauche vers Plemet
78,90	31,10	croisement la croix baron	D53/RD14	16:56	16:48	à droite vers Querrien
81,30	28,70	croisement (MG4)	RD14	16:59	16:51	panneau STOP 150m GRIMPEUR
81,40	28,60	croisement	RD14/D14	17:00	16:52	à gauche entrée circuit
85,00	25,00	1ème passage sur la ligne (PC4)		17:05	16:56	POINT CHAUD
90,00	20,00	2ème passage sur la ligne		17:12	17,03	
95,00	15,00	3ème passage sur la ligne (MG5)		17:20	17,03	GRIMPEUR
100,00	10,00	4ème passage sur la ligne		17:27	17:17	
105,00	5,00	5ème passage sur la ligne		17:34	17:24	
110,00	0,00	ARRIVEE		17:41	17:31	

ETAPE N°1 RONDE DES VALLEES JUNIORS (17/08/2019)
LA PRENESSAYE – LA PRENESSAYE 110 kms (85 kms en ligne + 5 x 5.5kms)



PC		MG	
PC1	25.4 Km	MG1	48.9 Km
PC2	36.4 Km	MG2	57.5 Km
PC3	63.3 Km	MG3	70.9 Km
PC4 (1 ^{er} p)	85.0 Km	MG4	81.3 Km
		MG5 (3 ^{ème} p)	95.0 Km

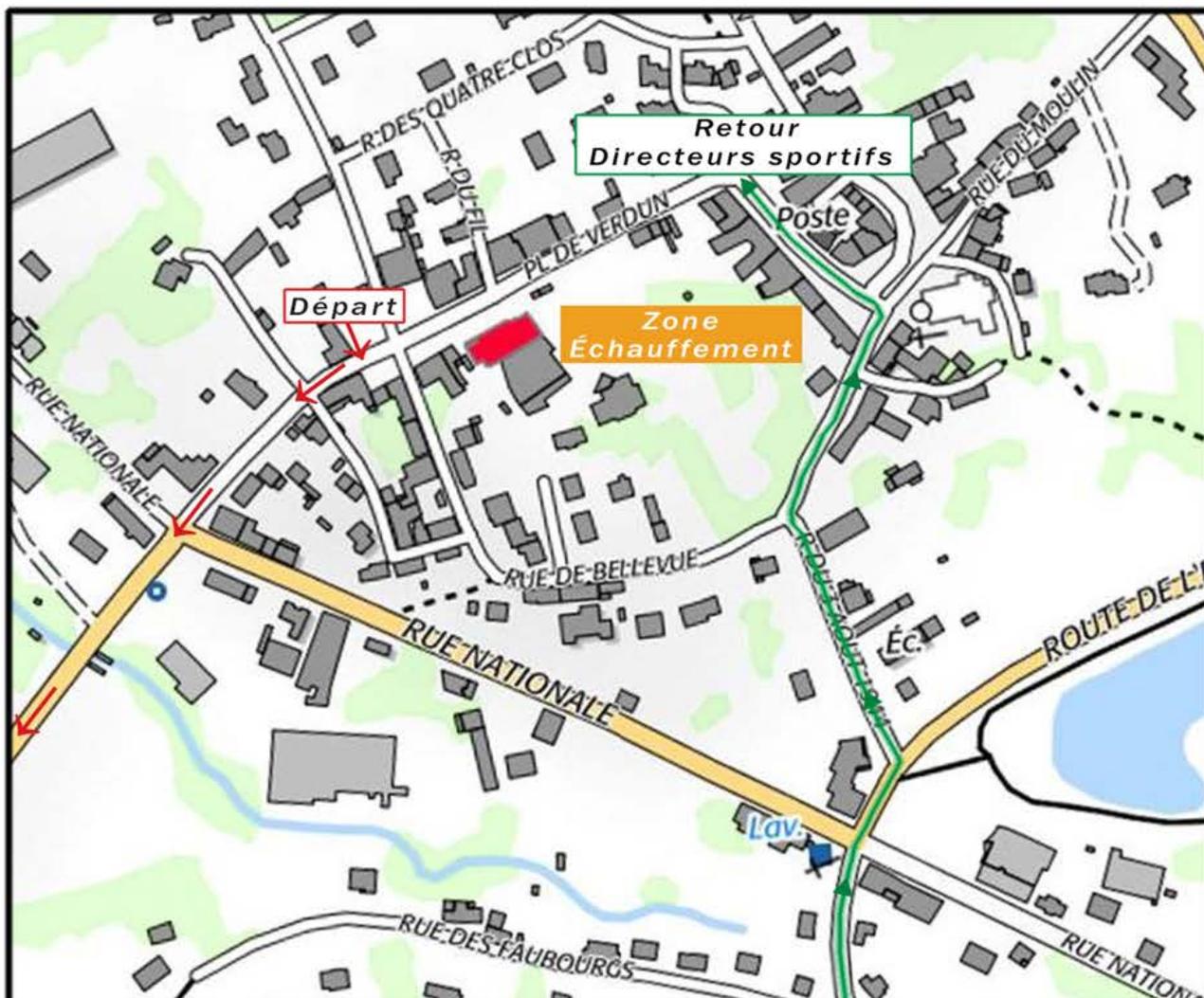


2^{EME} ÉTAPE SAINT-CARADEC

“CONTRE-LA-MONTRE” DIMANCHE MATIN 18 AOÛT 2019

KMS Parcourus	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route empruntée	Heure de Passage		Contrôle VCP Loudéac Km / H
				à	42	45
					08:00	08:00
0,00	11,50	SAINT CARADEC			08:00	08:00
0,10	11,40	Croisement ancienne nationale	D7		08:00	08:00
1,50	10,00	1er rond point	D7		08:02	08:02
1,70	9,80	2éme rond point	D7		08:02	08:02
2,20	9,30	Virage a gauche	D7		08:03	08:02
5,70	5,80	Le poteau	D7 / D322		08:08	08:07
7,50	4,00	CROIXANVEC	D322 / C1		08:10	08:10
11,20	0,30	HEMONSTOIR bourg			08:16	08:14
11,50	0,00	ARRIVEE			08:16	08:15
11,50	0,00	ARRIVEE			08:16	08:15

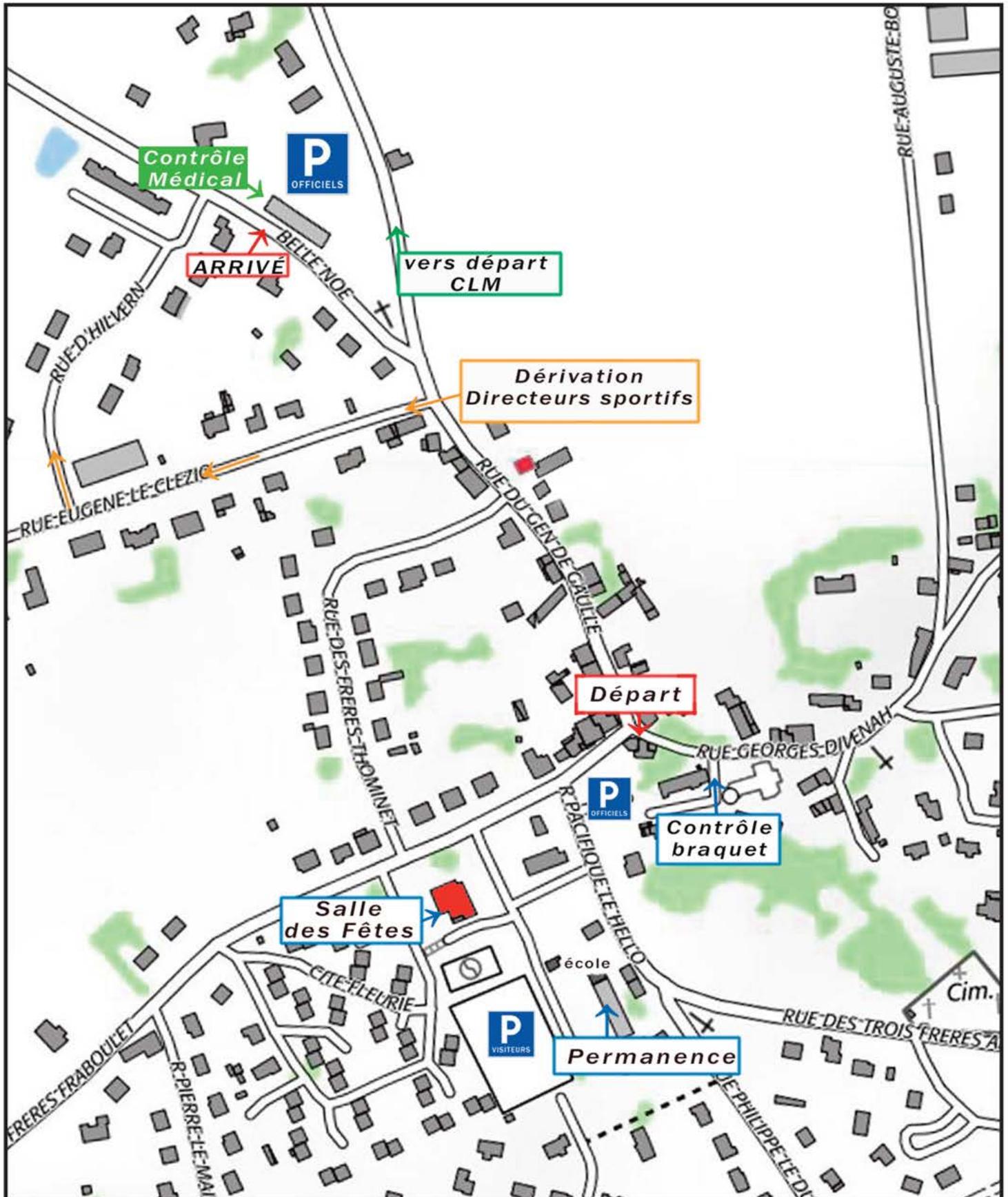
Zone de Départ



HÉMONSTOIR

3^{ÈME} ÉTAPE DIMANCHE 18 AOÛT 2019

Zone de Départ et d'Arrivée



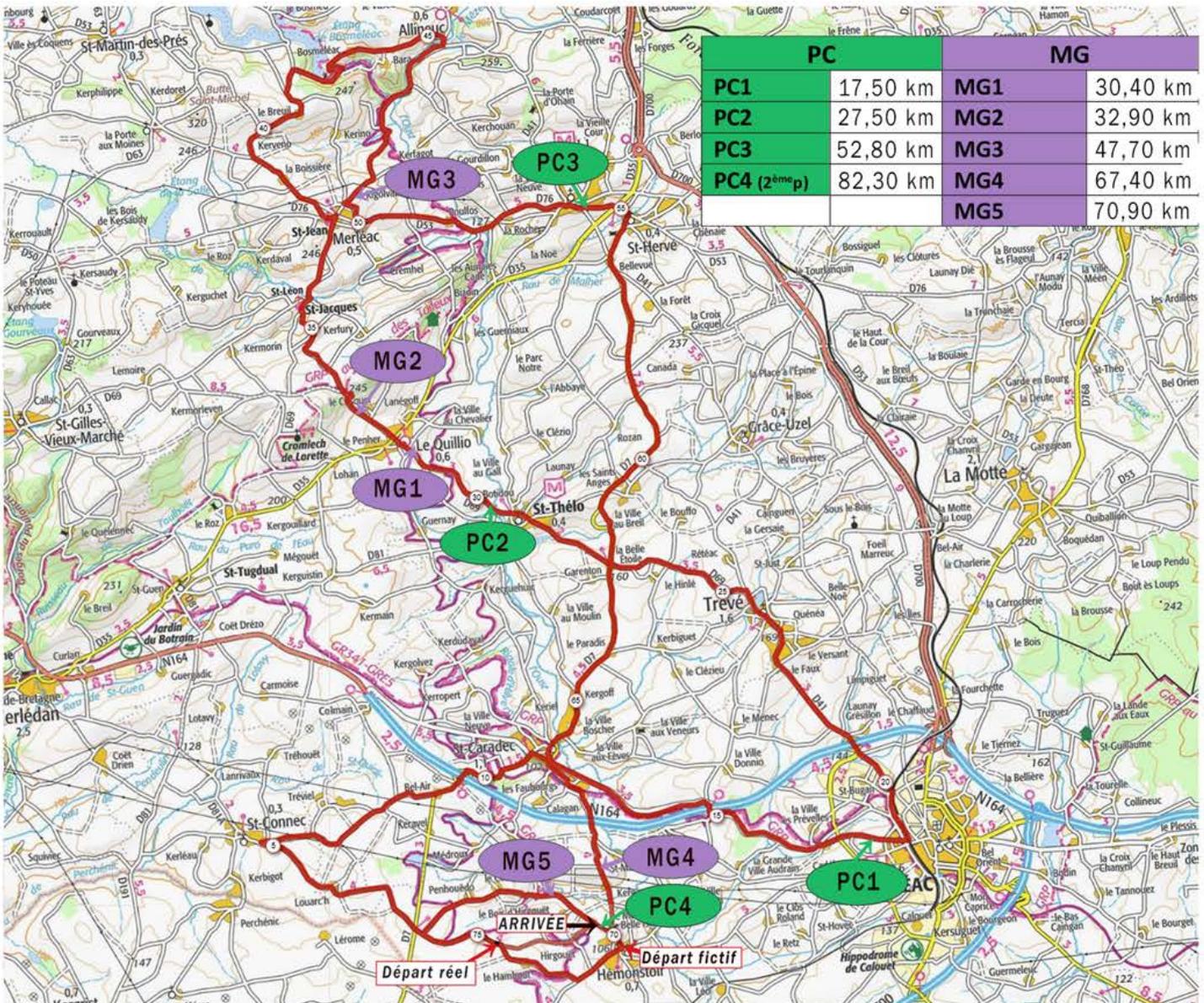
HÉMONSTOIR

3eme Étape-Circuit en ligne Dimanche après-midi 18 Août 2019

KMS Parcourus	KMS à Parcourir	Lieu de passage	Route empruntée	Heure de Passage		Contrôle VCP Loudéac
		COURSE EN LIGNE	à	41	43	Km / H
		Départ à Hémonstoir Bourg		14:30	14:30	Course neutralisée
0,00	102,70	Départ Réel panneau le traner	C5	14:32	14:32	Depart réel Direction Sain Connec
1,60	101,10	croisement	C5/D7	14:34	14:34	tout droit direction Saint connec
5,20	97,50	St Connec entrée	C2/D81A	14:39	14:39	à droite direction Saint Caradec
8,70	94,00	intersection	D81A	14:43	14:43	à gauche direction Saint Caradec
9,1	93,60	2 ronds points successifs	D7	14:44	14:44	tout droit vers St Caradec
10,80	91,90	croisement	D7/D2164	14:47	14:47	au STOP à droite vers Loudéac
14,20	88,50	2 ronds points successifs	D2164	14:52	14:51	tout droit vers Loudeac
17,10	85,60	croisement	D2164/D41	14:57	14:55	au STOP tout droit vers Loudeac
17,50	85,20	Panneau Loudéac (PC1)		14:57	14:56	POINT CHAUD
18,30	84,40	croisement 2 fois à gauche		14:58	14:57	à gauche direction rue Pierre Loti
18,70	84,00	croisement pont des noëlls	D41	14:59	14:58	à gauche direction Trévé
19,60	83,10	Rond point de la Rabine	D41	15:00	14:59	tout droit direction Trévé
21,90	80,80	entrée Trévé	D41	15:04	15:02	tout droit
23,40	79,30	sortie Trévé	D41/D69	15:06	15:04	à gauche direction St Thélo
26,10	76,60	croisement La Belle Etoile	D41/D7	15:10	15:08	tout droit direction Saint Thélo
27,50	75,20	Panneau St Thélo (PC2)	C17	15:12	15:10	POINT CHAUD
27,90	74,80	Bourg St Thélo	C17	15:12	15:10	tout droit direction Le Quillio
30,40	72,30	Panneau Le Quillio (MG1)		15:16	15:14	GRIMPEUR
30,60	72,10	Bourg Le Quillio(église)		15:16	15:14	à gauche puis à droite
30,80	71,90	croisement	D35/D69	15:17	15:14	au STOP tout droit vers Merléac
32,90	69,80	côte du cosquer (MG2)	V10	15:20	15:17	GRIMPEUR
34,30	68,40	croisement chapelle St Léon	C9	15:22	15:19	à droite direction Merléac
36,10	66,60	entrée Merléac	C9/D53	15:24	15:22	à gauche vers St Martin Des Prés
36,30	66,40	croisement	D53	15:25	15:43	à droite direction Corlay
40,30	62,40	croisement		15:30	15:28	à droite direction bosméleac
41,20	61,50	barrage Bosméleac		15:32	15:29	tout droit
43,80	58,90	croisement	D41	15:36	15:33	au STOP à droite vers Uzel
43,90	58,80	croisement		15:36	15:33	à droite direction Merléac
47,70	55,00	côte de Merléac (MG3)		15:41	15:38	GRIMPEUR
48,30	54,40	Merléac bourg	C3/D53	15:42	15:39	à Gauche direction Uzel
51,10	40,80	croisement le pot de vin	D53/D76	15:46	15:43	tout droit
52,80	49,90	centre Uzel (Poteau vert) (PC3)	D76	15:49	15:45	POINT CHAUD
53,60	49,10	croisement	D7/D35	15:50	15:46	au STOP tout droit direction St Hervé
53,80	48,90	croisement	D7	15:50	15:47	à droite direction Grace Uzel
54,60	48,10	croisement	D7	15:51	15:48	à gauche direction St Caradec
64,70	38,00	entrée St Caradec	D7	16:06	16:02	prendre à gauche
65,20	37,50	croisement	D7/D2164	16:07	16:02	au STOP tout droit direction Hemonstoir
67,40	35,30	côte Saint Marcel (MG4)	D130	16:10	16:06	GRIMPEUR
68,70	34,00	entrée HEMONSTOIR	C1	16:12	16:07	Virage dangereux à droite
69,20	33,50	croisement sortie HEMONSTOIR	C1	16:13	16:08	à droite vers Le Cosquer
70,90	31,80	côte bois de luce GRIMPEUR (MG5)	C1	16:15	16:10	GRIMPEUR
72,50	30,20	croisement	C5	16:18	16:13	à gauche direction HEMONSTOIR
74,20	28,50	entrée circuit HEMONSTOIR	C5	16:20	16:15	prendre à droite
77,20	25,50	podium 1er passage sur la ligne	C1	16:24	16:19	
82,30	20,40	2ème passage sur la ligne (PC4)	C1	16:32	16:26	POINT CHAUD
86,40	15,30	3ème passage sur la ligne	C1	16:40	16:33	
91,50	10,20	4ème passage sur la ligne	C1	16:48	16:40	
97,60	5,10	5ème passage sur la ligne	C1	16:56	16:46	
102,70	0,00	ARRIVEE		17:03	16:53	

ETAPE N°3 RONDE DES VALLES JUNIORS (18/08/2019)

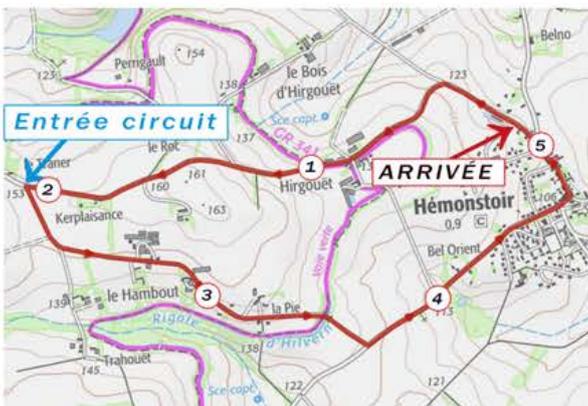
HEMONSTOIR - HEMONSTOIR 102,7 kms (77,2 kms en ligne+ 5x5,1kms)



HÉMONSTOIR

2019-RDV-Hemonstoir-new

HÉMONSTOIR

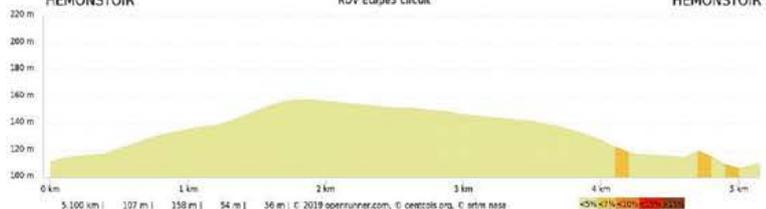


Circuit d'arrivée HEMONSTOIR
5 tours de 5.1 kms

HÉMONSTOIR

RDV Etape3 circuit

HÉMONSTOIR



PALMARÈS

2015 : meilleur temps du contre-la-montre : 11 km 300 en 15 min 13 s

Année	Meilleur animateur	Meilleur grimpeur
1993	G. GUEGUEN	Y. LE BOULANGER
1994	A. ROUXEL	J. JOY
1995	E. MELEUC	S. RESMOND
1996	E. HORELLOU	M. GRIGOLETTO
1997		
1998	C. LE MEVEL	C. LEMEVEL
1999	S. HERLEDAN	F. FOLINAIS
2000	P. LECLERC	B. VAUGRENARD
2001	O. BONNAIRE	J. ROY
2002	B. DERRIERN	P. QUEMENEUR
2003	C. FABBRI (Belge)	J. BAKELANIS
2004	J. BAKELANIS	C. LE BRIS
2005	K. CHERRUAULT	K. CHERRUAULT
2006	S. PIETERS (Belge)	G. BELGY
2007	W. WIPPERT (Belge)	F. TAILLEFER
2008	M. LE MONTAGNER	K. ELLISONDE
2009	S. DEWORTELAER	S. DEWORTELAER
2010	R. HARDY	L. BLANCHON
2011	A. VILAIN	D. CHERBONNET
2012	V. DESLANDES	N. PETERS
2013	J. BUGTER (belge)	KUZNETSOU (russe)
2014	VAN DEN BERG (hollande)	V. MADOUAS
2015	N. LE PLINGARD	EEKOFF (Hollande)
2016	T. MONTCHAMPS	T. MONTCHAMPS
2017	T. DEJONC (Belgique)	L. BARRE
2018	KRUL Wessel (NED)	SIMMONS Quinn (USA)

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Année	1 ^{er}	2 ^{ème}
1988	F. BLEVIN	E. JAN
1989	D. EZEQUEL	LE GAG
1990	E. DRUMEL	Y. GAUTHIER
1991	C. SAUGRAIN	A. MORIN
1992	N. GUILLE	S. CORLAY
1993	A. ROUXEL	R. FOCRAIN
1994	L. HUBERT	A. ROUXEL
1995	C. POOS	P. LE BOURNOT
1996	A. LE PABIC	M. GRIGOLETTO
1997	G. THEPAUT	M. RIVORY
1998	F. LE CALVET	R. FEZ
1999	F. FLEURY	A. BRETEAU
2000	B. VAUGRENARD	M. MALLE
2001	P. THERVILLE	D. JEHANNO
2002	V. JEROME	A. GERARD
2003	K. VANDEWALLE	N. MAES
2004	Y. RAULT	R. RUUGH
2005	T. HUREL	K. CHERRUAULT
2006	J. ENGELEN	E. CLEMENT
2007	A. COURTEILLE	N. VAILLANT
2008	J. LE BON	R. BARDET
2009	G. TARRIDE	M. LE MONTAGNER
2010	S. BERGERET	M. CAM
2011	P. HAVIK	G. MILLOUR
2012	M. VANDERPOEL (Hollande)	V. DESLANDES
2013	E. GESBERT	D. RIVIERE
2014	SIVAKOV Pavel (Russie)	KUNIANOV (Russie)
2015	GIRDLESTONE (Néo-Zélandais)	D. GEE (Canada)
2016	SHELLING (Hollande)	EEKHOFF (Hollande)
2017	VERBOOM Wilton (Hollande)	JUDAS Léo (Vendée)
2018	VOLLMER Andrew (USA)	GUERNALEC Viktor (Finistère)

PODIUM 2018

1ère Etape

1er-VAN DER TUUK Axel	Forte Young Cycling Team	J1 (Nederland)
2ème-TULETT Ben	Willebrord Wil Vooruit	J1 (Grande-Bretagne)
3ème-PLUSQUELLEC Yann	Comité Finistère	J2 (France)

2ème Etape (Contre-la-montre)

1er- LAVERICK Joe	Soenens Boom Cycling Team	J2 (Grande-Bretagne)
2ème-TULETT Ben	Willebrord Wil Vooruit	J1 (Grande-Bretagne)
3ème- HEALY Ben	Zappi Angleterre	J2 (Grande-Bretagne)

3ème Etape

1er- RETAILLEAU Valentin	Comité Nouvelle Aquitaine	J2 (France)
2ème-MAINGUENAUD Tom	Comité Nouvelle Aquitaine	J2 (France)
3ème- GUERNALEC Victor	Comité Finistère	J2 (France)

Classement général

1er-VOLLMER Andrew	Lux/Sideshow	J2 (USA)
2ème-GUERNALEC Victor	Comité Finistère	J2 (France)
3ème-TULETT Ben	Willebrord Wil Vooruit	J1 (Grande-Bretagne)

<u>Classement Jeune:</u> TULETT Ben	Willebrord Wil Vooruit (GBR)	5h26'44"
<u>Classement général par équipes :</u>	Comité Finistère (France)	16h23'54"
<u>Classement Grimpeur:</u> SIMMONS Quinn	Lux/Sideshow (USA)	22 points
<u>Classement Animateur:</u> KRUL Wessel	Forte Young Cycling Team (NED)	18 points
<u>Classement Breton:</u> GUERNALEC Victor	Comité Finistère (France)	5h26'23"

